

DÉCLARATION DE FSC SUR LE DOCUMENTAIRE « IKEA, LE SEIGNEUR DES FORÊTS »

Déclaration de FSC (Forest Stewardship Council) sur le récent documentaire d'ARTE.

Depuis trois décennies, FSC plaide en faveur d'une approche holistique de la gestion responsable des forêts, dans laquelle les acteurs environnementaux, les peuples autochtones, les entreprises, les travailleurs et d'autres acteurs participent activement à l'élaboration de politiques et de normes visant à préserver les forêts en tant qu'écosystèmes essentiels. FSC comprend et réalise sa mission comme une communauté où plusieurs acteurs travaillent ensemble vers un objectif commun : assurer la résilience à long terme des forêts du monde.

FSC accueille les critiques et les considère comme une opportunité d'apprendre et de se développer. Nous comprenons le rôle crucial des médias dans le façonnement de démocraties saines et l'amélioration de la gouvernance dans différents secteurs, et nous considérons la critique publique comme un outil majeur dans ce contexte. Nous croyons fermement que les initiatives volontaires telles que FSC et les mesures réglementaires peuvent aller de pair pour créer des résultats positifs pour les forêts du monde.

Nous aimerions clarifier les points suivants concernant les déclarations présentées dans le documentaire d'ARTE « Ikea, le seigneur des forêts » et réaffirmer le rôle de FSC et ce qu'il fait pour y remédier.

L'impartialité des organismes certificateurs

Les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) - connus dans le système FSC sous le nom d'organismes certificateurs (OC) - sont accrédités sur la base des normes FSC (Exigences générales pour les organismes certificateurs accrédités FSC - [FSC-STD-20-001](#), [FSC-STD-20-011](#), et [FSC-STD-20-007](#)) par le partenaire en matière d'assurance de FSC, Assurance Services International (ASI). Les OC sont des organisations tierces indépendantes qui gèrent le système de certification FSC. Les auditeurs qui travaillent avec les OC évaluent si les détenteurs de certificats FSC se conforment aux exigences normatives de FSC. Les OC eux-mêmes doivent se conformer aux exigences des normes FSC ainsi qu'aux documents normatifs de l'ASI, qui sont accessibles au public sur le [site internet](#) de l'ASI.

L'ASI surveille les activités de certification des OC et procède à des audits annuels et à des évaluations sur le terrain pour vérifier si les OC s'acquittent de leurs responsabilités. Cela permet de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt entre un OC et son client - une entreprise certifiée FSC.

Le système FSC comporte des règles strictes régissant les relations entre les organismes certificateurs et les détenteurs de certificats, que l'on retrouve dans la norme [FSC-STD-20-001](#). La norme définit des exigences spécifiques quant à la manière dont les organismes certificateurs doivent opérer et se comporter lorsqu'ils effectuent leurs audits auprès d'organisations qui souhaitent être certifiées FSC. L'une des exigences mentionnées dans la norme est la suivante : les OC doivent disposer d'un comité qui assure l'impartialité et veille à ce qu'il se conduise conformément aux normes éthiques de FSC. L'une des tâches importantes du comité est d'identifier et de prévenir toute tendance qui permettrait à des intérêts commerciaux ou autres d'influencer l'impartialité des décisions de certification. Pour plus d'informations,

veuillez consulter ce site : <https://connect.fsc.org/certification/certification-system#impartiality%2C-accountability-%26-transparency>

Cependant, dans certaines régions du monde à haut risque, FSC peut envisager d'autres modèles, tels que l'attribution d'OC aux entreprises et la rotation obligatoire des OC.

Le système de certification de FSC comporte également des dispositions normatives relatives aux exigences de rotation des auditeurs, qui constituent l'un des mécanismes permettant de restreindre les liens personnels entre un auditeur et un audité. La norme limite le nombre de fois qu'un auditeur peut auditer le même client à trois audits consécutifs. Si la rotation n'est pas possible, l'organisme certificateur doit justifier pourquoi il n'a pas pu procéder à la rotation de l'auditeur et démontrer comment il assure un audit impartial et objectif fondé sur des éléments probants.

Sur l'utilisation du label FSC comme outil marketing

FSC peut être considéré comme un outil marketing permettant aux entreprises certifiées FSC de promouvoir leurs objectifs en matière de développement durable. La certification FSC est la référence en matière de promotion de la durabilité, de la transparence et de la responsabilité dans le secteur forestier.

Le processus de certification lui-même implique la conformité à des normes et critères rigoureux qui visent à permettre une gestion responsable des forêts.

Les OC évaluent chaque année les opérations forestières des détenteurs de certificats en fonction d'un ensemble complet de critères environnementaux, sociaux et économiques, qui sont énoncés dans les documents normatifs de FSC. Ces critères incluent des considérations telles que la préservation de la biodiversité, le respect des droits des peuples autochtones et l'adhésion à des pratiques de travail équitables. Le processus de certification comprend des audits sur site, des consultations avec les parties prenantes et des contrôles réguliers pour vérifier la conformité. Cette infographie explique le fonctionnement du système de certification FSC : <https://connect.fsc.org/certification/certification-system>

La certification FSC encourage les gestionnaires forestiers à adopter des pratiques durables qui minimisent l'impact sur l'environnement, préservent la biodiversité et favorisent la santé et la productivité à long terme des forêts. Les forêts certifiées doivent respecter des normes strictes en matière de coupe, de replantation et de gestion responsable des ressources forestières.

FSC travaille également en permanence à l'amélioration de ses normes et processus en réponse aux commentaires des parties prenantes et à l'évolution des préoccupations environnementales et sociales.

En encourageant les pratiques de gestion forestière responsables et en facilitant l'accès au marché pour les produits certifiés, FSC joue un rôle crucial en faisant progresser les objectifs de préservation et en soutenant le bien-être des communautés qui dépendent des forêts dans le monde entier.

A propos des forêts certifiées FSC en Roumanie

Bien qu'il n'y ait pas d'enquête nationale en cours en Roumanie pour le moment, les détenteurs de certificats sont évalués chaque année par leurs organismes certificateurs respectifs. Lorsque des actes illicites commis par des détenteurs de certificats sont identifiés ou signalés, ils font l'objet d'une enquête et, s'ils sont prouvés, le certificat est suspendu ou annulé. Dans les cas extrêmes, le titulaire du certificat est complètement exclu du système FSC.

Dans le cas de la zone forestière décrite dans le documentaire, les normes FSC sont respectées, même si les images peuvent sembler les contredire. La zone de coupe rase a été reboisée ; cependant, les jeunes pousses sont encore petites et il faudra 5 à 8 ans pour qu'elles forment un couvert forestier continu. Filmer alors qu'il n'y a pas de végétation peut donner l'impression qu'aucun effort de reboisement n'a été entrepris après la coupe rase.

Selon la norme de gestion forestière FSC de la Roumanie (critère 6.7), tous les détenteurs de certificats sont tenus de protéger les cours d'eau. Dans certains cas, les cours d'eau peuvent être utilisés pour le transport des grumes lorsqu'il n'y a pas d'autre solution. En Roumanie, l'infrastructure routière est médiocre et les solutions alternatives telles que les hélicoptères ou les téléphériques ne sont pas économiquement viables. Toutefois, une solution économiquement viable pour le transport des grumes a été la mise en place d'un pont mobile.

Fausse information contenue dans le documentaire :

- Les images de l'usine apparaissant dans le film datent de 10 ans et n'appartiennent plus à HS Timber.
- Le documentaire met en lumière certaines activités de gestion forestière qualifiées de "dommageables". Toutefois, ces pratiques de gestion forestière sont réglementées par des dispositions de la législation nationale roumaine. Les exigences de la norme de gestion forestière FSC de la Roumanie sont alignées sur les lois nationales. Si une partie prenante a des inquiétudes concernant des activités menées conformément à la législation nationale, elle est invitée à en faire part aux autorités compétentes.

Position de FSC sur les coupes rases

Chaque pays définit ses propres règles en matière de coupe rase dans les forêts naturelles et les normes nationales FSC dans ces pays sont alignées sur ces dispositions. Par exemple, les coupes rases sont acceptées dans certains pays possédant des forêts boréales - sous des conditions strictes - alors qu'elles sont interdites dans d'autres pays comme l'Allemagne.

En Roumanie, les coupes rases sont réglementées par la législation nationale, selon laquelle les coupes rases sont autorisées pour un maximum de 3 hectares de forêts ou dans des bandes de 70 mètres.

Selon les dispositions normatives de FSC, "Toutes les activités entreprises dans l'unité de gestion*, y compris la récolte de produits et/ou l'offre de services écosystémiques, sont menées dans le respect des lois* et des règlements applicables ainsi que des exigences administratives. Tout cas d'intrusion est sanctionné conformément aux procédures internes et aux dispositions légales" (voir le critère 1.3, indicateur 1.3.1 de la norme FSC de norme de gestion forestière FSC de la Roumanie).

En outre, deux règles s'appliquent à toutes les forêts certifiées FSC :

- Les coupes rases ne doivent pas endommager les zones à haute valeur de conservation.
- Les coupes rases qui conduisent à la conversion de la forêt naturelle en plantations forestières ou à une utilisation totalement différente des terres ne sont pas acceptées.

Exploitation forestière dans les parcs nationaux et les forêts anciennes

FSC n'accepte pas l'exploitation forestière illégale ou le commerce de bois illégal dans son système. Le tout premier principe des *principes et critères FSC* exige que les entreprises se conforment à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux traités, conventions et accords internationaux ratifiés au

niveau national. Par conséquent, les détenteurs de certificats FSC dans le monde entier, y compris en Roumanie, doivent opérer conformément aux lois nationales.

Les activités dans les parcs nationaux et les forêts anciennes sont réglementées non seulement par les normes FSC, mais aussi par la législation nationale de la Roumanie (arrêté ministériel). Dans certains cas, ces réglementations autorisent l'exploitation forestière, en particulier dans les parcs nationaux. Par conséquent, la présence de grumes provenant des parcs nationaux n'implique pas nécessairement l'illégalité. Il est important de noter que les parcs nationaux ont des zones désignées, y compris des zones tampons, où les grumes peuvent être récoltées. Pour en savoir plus sur cette législation, cliquez [ici](#).

Comment FSC traite les violations de ses dispositions normatives

FSC a mis en place un certain nombre de mesures pour s'assurer que des actions sont entreprises contre les détenteurs de certificats qui nuisent à la réputation de FSC et à l'intégrité du système de certification en violant ses normes et ses politiques.

FSC bloque les détenteurs de certificats qui font délibérément de fausses déclarations dans leurs transactions et leurs produits. Au 26 février, il y avait 68 entreprises bloquées, ce qui signifie que ces entreprises ne peuvent pas faire de déclarations FSC sur leurs transactions et leurs produits, et qu'elles ne peuvent pas demander une nouvelle certification pendant la période de blocage.

Les mesures prises par FSC vont également au-delà de la portée de la certification d'une entreprise certifiée FSC par le biais de la politique d'association de FSC (*Policy for Associations* - PfA) qui définit les activités inacceptables pour les individus, les organisations ou leur groupe d'entreprises. FSC enquête sur les cas où une violation de la PfA a été suspectée, soit par le biais d'une plainte soumise à FSC, soit par le biais de dossiers ouverts de manière proactive sur la base d'informations recueillies auprès de sources d'information publiques. Il y a eu 18 cas de PfA, dont trois sont actuellement ouverts/en cours. Pour plus d'informations sur les cas individuels de PfA, visitez le site : <https://connect.fsc.org/current-cases/policy-association-cases>

Par ailleurs, les détenteurs de certificats sont tenus de vérifier chaque utilisation de la marque à l'avance auprès de leur OC afin de s'assurer qu'ils n'induisent pas les consommateurs en erreur quant à la signification de l'étiquette utilisée.

Dans le système de certification FSC, tous les détenteurs de certificats font l'objet d'un audit annuel afin de vérifier leur conformité avec les normes et procédures FSC et d'alerter le détenteur de certificat sur les non-conformités qui doivent être rectifiées ou traitées dans un délai stipulé. Si le détenteur du certificat ne règle pas les problèmes identifiés, l'OC peut suspendre ou résilier son certificat. Le renouvellement du certificat, qui a lieu tous les cinq ans, implique un processus d'audit rigoureux.

Le système FSC comporte des mécanismes de plaintes accessibles, basés sur les dispositions normatives disponibles dans la norme Processing Complaints in the FSC Certification Scheme (FSC-PRO-01-008). Selon cette procédure, toute personne peut déposer une plainte concernant FSC et le cadre normatif FSC, les acteurs du système de certification (OC et détenteurs de certificats) et la performance de l'ASI.

Le système de traitement des plaintes est basé sur un modèle d'escalade. Selon ce modèle, les plaintes doivent être déposées dans l'ordre suivant :

1. Le titulaire du certificat
2. L'OC qui a délivré le certificat
3. Assurance Services International (ASI)

4. FSC, si le plaignant n'est pas satisfait de la manière dont l'ASI traite les plaintes - il convient de noter que les décisions de l'ASI et les mesures qu'elle prend pour traiter une plainte ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

FSC encourage ses parties prenantes à utiliser ce formulaire pour soumettre toute plainte qu'elles pourraient avoir concernant le système de certification et ses acteurs.

Les plaintes concernant des violations du PfA sont traitées conformément aux dispositions de la norme Processing FSC Policy for Association Complaints (FSC-PRO-01-009). Les parties prenantes sont priées d'utiliser ce formulaire pour déposer des plaintes concernant des violations du PfA.

Sur la gouvernance de FSC et les ONG membres

FSC est reconnu pour son système de gouvernance unique, dans lequel les acteurs environnementaux, sociaux et économiques travaillent ensemble dans une approche multipartite équilibrée pour définir la gestion responsable des forêts et contrôler les produits qui en sont issus. La gouvernance de FSC est basée sur le fait que les acteurs du secteur forestier ont un rôle à jouer dans la gouvernance de l'organisation. C'est pourquoi nous avons mis en place trois chambres qui doivent adopter des résolutions de manière équilibrée et équitable. Plus important encore, cela n'a rien à voir avec les décisions relatives à la certification.

Veillez utiliser le lien suivant pour connaître les organisations, y compris les ONG et les individus, qui sont membres de FSC dans le monde entier : https://fsc-int.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=74cbde8f62fe4004b2822a2215f5e550&mobileBreakPoint=300%22%20%5Ct%20%22_blank

Ce document est une traduction du communiqué de FSC International.